



ESF Val d'Allos le Seignus
Le rond-point des pistes
04260 ALLOS
04 92 83 00 65 contact@esf-allos.com



Fiche d'inscription CLUB ESF ALLOS LE SEIGNUS

NOM.....PRENOM.....

PEREMERE.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

TELEPHONE FIXEMOBILE.....

E-MAIL.....

HORAIRES

Vacances de Noël.....9h15 à 11h45

Week-end.....11h30 à 14h

Vacances de février (zone B)14h45 à 17h

Passage des tests flèche et chamois en fonction de l'enneigement.

COTISATIONS

1 enfant 680 €

2 enfants (-5%) 1292 €

3 enfants (-10%) 1836 €

4 enfants (-15%) 2312 €

ASSURANCE ANNULATION

13 € pour la saison

LICENCE FFS

Nom prénom élève	Date de naissance	Niveau acquis	Assurance annulation	Total
				€
				€
				€
				€
			TOTAL	€

Paiement par CB, chèques vacances, espèces ou chèque à l'ordre de l'ESF

Licence	Nom prénom élève	
		€
		€
		€
		TOTAL €

Paiement par chèque à l'ordre du Ski Club

ASSURANCE

Licence et certificat médical obligatoire pour les enfants qui veulent faire des compétitions.

Paiement par chèque à l'ordre du Ski Club. Tarif établi par la FFS

Ou une attestation assurance personnelle.

Aucun élève ne sera accepté aux cours sans assurance.

ASSURANCE ANNULATION

L'ESF Allos le Seignus propose à sa clientèle une assurance annulation. Chaque client est libre d'y souscrire ou non. Cependant, l'ESF Allos le Seignus ne procédera à aucun remboursement de prestation pour toute cause indépendante de la volonté de l'école de ski, que le client ait souscrit l'assurance ou non.

INTERVENANTS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. Allos le Seignus sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'E.S.F. Allos le Seignus n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ASSURANCE

L'ESF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur. Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

DEROULEMENT DES PRESTATIONS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, chèques vacances, espèces ou carte bancaire à l'ESF Allos le Seignus. En cas de paiement partiel, le solde devra être payé avant les vacances d'hiver.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

L'ESF Allos le Seignus propose à sa clientèle une assurance annulation. Chaque client est libre d'y souscrire ou non. Cependant, l'ESF Allos le Seignus ne procédera à aucun remboursement de prestation pour toute cause indépendante de la volonté de l'école de ski, que le client ait souscrit l'assurance ou non.

L'ESF Allos le Seignus se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.